

Pers-Jussy



Bulletin municipal

N° 48 - Janvier 2016

Prochaine parution

Avril 2016



EDITORIAL DU MAIRE

La procédure de révision de notre actuel Plan Local d'Urbanisme (PLU), en vigueur depuis le 31 octobre 2007 a été lancée dès 2012.

A cet effet, plusieurs articles et réunions publiques ont précisé l'intérêt de réviser ce document pour différentes raisons et notamment la consommation excessive de foncier. Par ailleurs, cette procédure s'inscrit dans une démarche de restructuration des zones constructibles, de protection des espaces agricoles et d'évolution raisonnée de la démographie, en adéquation avec nos équipements publics.

Cette démarche sous-entend une forme différente d'habitat plus respectueuse de notre environnement, en conformité avec les prescriptions du Schéma de Cohérence Territoriale Intercommunal (SCOT).

La procédure de révision du PLU a pris plus de temps que prévu pour plusieurs raisons indépendantes de notre volonté, qu'il y a lieu d'expliquer.

Tout d'abord, notre commune a été confrontée à un important glissement de terrain au hameau de Chevranges. La gravité de ce phénomène a impliqué la destruction d'un pont et d'une résidence principale, généré plusieurs procédures judiciaires et nécessité différentes observations techniques, visant à traduire les risques dans le futur document d'urbanisme. Ces observations se sont ensuite poursuivies sur d'autres secteurs sensibles de la commune à savoir, La Collay et Vuret.

Par ailleurs, la gestion des eaux pluviales et de ruissellement issues de l'urbanisation des sols a contraint notre collectivité à réaliser une étude approfondie des écoulements privés et publics en direction des bassins versants.

Enfin, les lois Macron et NOTRe, les textes sur la transition énergétique, la recodification du code de l'urbanisme et la modernisation du contenu des PLU vont profondément transformer les règlements d'urbanisme ainsi que les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), à partir du 1^{er} janvier 2016.

Dans la mesure où la procédure de révision de notre PLU était engagée avant les lois applicables au 1^{er} janvier 2016, il aurait été juridiquement possible de la finaliser sans tenir compte de ces profondes modifications.

Après réflexion, il n'eût sans doute pas été responsable d'approuver un document incomplet, en l'absence des textes qui aboutissent à la réforme des futurs documents d'urbanisme.

C'est pourquoi, la commission d'urbanisme poursuivra son travail pour mener à bien cette procédure de révision dans les meilleurs délais. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés, au cours d'une réunion publique qui sera organisée prochainement.

Excellente année 2016 à toutes et à tous.

Votre Maire, Louis FAVRE

VŒUX DU MAIRE à la salle communale

le vendredi 8 janvier 2016 à 20 heures

Tous les habitants de Pers-Jussy sont cordialement invités.

SÉANCE DU 29.10.2015Le Conseil Municipal :

- Approuve le PV du Conseil Municipal du 24/09/2015.
- Retire le point 7 (convention Savoie Biblio) prévu dans l'ordre du jour de la réunion et qui sera reporté à la réunion de novembre.
- Ecoute l'exposé de Madame Anne JOUAN, directrice du service enfance et jeunesse de la commune depuis le 1er juillet, qui précise ses nouvelles activités et son organisation au sein du périscolaire.
- Après une 1ère période de fonctionnement de la garderie périscolaire et du centre de loisirs, décide d'augmenter le fonds de roulement de la sous régie liée au service enfance et jeunesse.
- Ecoute Monsieur Patrice DOMPMARTIN, adjoint à la voirie qui commente le résultat du marché à bons de commande passé pour des travaux de voirie ; l'entreprise Colas étant retenue.
- Après avoir entendu Madame Isabelle ROGUET, adjointe au scolaire, il est décidé de réunir la commission scolaire pour étudier les offres informatique de l'école avant attribution du marché.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs pour la rétrocession de la parcelle cadastrée C 1013 d'une surface de 6267 m², située les Fins Ouest, acquise précédemment par l'Etablissement Public Foncier de Haute-Savoie pour le compte de la commune.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la vente d'une parcelle de 126 m², faisant suite à l'enquête publique de juillet 2011, pour un prix de 1 260 € selon estimation effectuée par France Domaine.
- Accepte les propositions du SYANE concernant des travaux de renforcements électriques pour les hameaux suivants :
 - ⇒ Chevranges - montant total des travaux : 160 194 €.
 - * Participation SYANE : 113 471 €.
 - * Participation de la commune : 46 723 € + 4 806 € (frais généraux).
- ⇒ Ornex Haut - montant total des travaux : 206 796 €.
- * Participation SYANE : 125 162 €
- * Participation de la commune 81 634 € + 6 204 € (frais généraux) ;
- Conformément au décret n° 2014-1526 du 16/12/2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux, décide de mettre en place l'entretien professionnel du personnel communal.
- Après avoir entendu Monsieur Denis DUPANLOUP, adjoint aux bâtiments, qui commente les travaux des réunions des commissions urbanisme et bâtiments, décide de mandater un architecte pour faire un état des lieux de la mairie et un bailleur social pour le centre communal d'animations.
- Accepte les devis suivants :
 - * SPIE - illuminations de fin d'année 3 726 € HT.
 - * Editions Cheneval - élaboration revue communale 4 700 € HT.
 - * SPIE - alimentation électrique panneau d'information 2 909 € HT.
 - * DELETRAZ - fondations pour panneau d'information 485 € HT.
 - * DELETRAZ - dalles sous abris bus 6 030 € HT.
 - * VACHOUX - vitrine pour affichage 695 € HT.
 - * BIOLLUZ SARL - installation d'un chauffage hall gymnase 1 409 € HT.
 - * JP SONNERAT - installation d'un chauffage petite chapelle 1 536 € HT.
- Ecoute Madame Chantal BARONI-CHAPPAZ, déléguée au SIVU, qui fait un résumé du dernier conseil syndical lors duquel ont été évoqués la progression des recettes pour cette année 2015 mais aussi l'évolution du nombre d'enfants dans le cadre scolaire.
- Fixe la prochaine réunion du Conseil Municipal au jeudi 26 novembre 2015 à 19h30.

SÉANCE DU 26.11.2015Le Conseil Municipal :

- Approuve le PV du Conseil Municipal du 29/10/2015.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de coordination et de cofinancement du Relais d'Assistants Maternelles avec les communes de Reignier, Scientrier, Arthaz et Nangy.
- Décide de reprendre le dossier d'éclairage public de la route des Vuardes, laissé en suspens lors des travaux d'agrandissement de la route.
- Décide de reprendre le projet du carrefour RD2 - Route de Loisinges.
- Donne un avis favorable quant au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale et s'étonne qu'il ne mentionne pas la construction du pôle métropolitain du Genevois Français.
- Approuve le projet de sécurisation de la traversée de Jussy qui devra être synchronisé avec les travaux d'électricité.
- Vu le nombre d'enfants fréquentant la cantine scolaire, décide de réaménager la cuisine de la salle communale et accepte le devis de l'entreprise SAVEC d'un montant de 8 950 € HT pour l'achat d'une armoire chauffante et d'une sauteuse.

SÉANCE DU 26/11/2015 (suite)

Le Conseil Municipal :

- Autorise Monsieur le Maire à signer une nouvelle convention avec Savoie Biblio pour continuer à bénéficier de ses services.
- Vote une subvention de 50 € en faveur de l'ADIMC 74 pour participation aux frais de scolarité d'un enfant de Pers-Jussy.
- Vote les virements de crédits suivants :

Fonctionnement dépenses

Dépenses imprévues	- 23 000,00 €
Personnel titulaire	+ 2 200,00 €
Personnel non titulaire	+ 10 000,00 €
Cotisations à l'URSSAF	+ 5 300,00 €
Cotisations caisses de retraites	+ 5 500,00 €

Investissement dépenses

Voirie	- 64 000,00 €
Frais réalisation doc. d'urba	+ 33 000,00 €
Cimetière	+ 8 000,00 €
Bâtiments scolaires	+ 6 000,00 €
Autres bâtiments publics	+ 17 000,00 €

- Ecoute :
⇒ Monsieur Patrice DOMPMARTIN, adjoint à la voirie, qui fait un compte-rendu de la dernière réunion de sa commission.

⇒ Monsieur Denis DUPANLOUP, adjoint aux bâtiments, qui fait part des dernières réunions des commissions PLU - bâtiments.

⇒ Monsieur Roland LAVERRIERE, adjoint à l'urbanisme, qui précise que les travaux de renforcement électrique pour les hameaux de Chevranges et Ornex Haut débuteront début 2016.

- Accepte les devis suivants :
 - * Georges BOCHARD - réfection toiture local technique suite aux intempéries : 2 600 € HT.
 - * David CHEVALLIER - zinguerie toiture crèche : 1 515 € HT.
 - * Faivre Peinture - hall mairie : 1 026 € HT.
- Ecoute Monsieur Laurent NOUILLOT qui fait un compte-rendu de la manifestation trial 4 x 4 qui s'est déroulée dans les Communaux en août 2015 et accepte un don de 450 € en faveur du CCAS de la commune.
- Fixe la prochaine réunion du Conseil Municipal au mardi 15 décembre 2015 à 19 heures.

Monsieur le Maire et son Conseil Municipal souhaitent la bienvenue à Madame Carole POLUS qui a repris le cabinet infirmiers à Pers-Jussy le 1er novembre 2015.

SÉANCE DU 15/12/2015

Le Conseil Municipal :

- Approuve le PV du Conseil Municipal du 26/11/2015.
- Retire le point 2 (logement aidé) prévu dans l'ordre du jour de la réunion et qui sera reporté à la réunion de janvier.
- Vote une subvention exceptionnelle d'un montant de 12 000 € en faveur de l'association « Le Re'Pers » pour permettre à cette dernière de régler ses créanciers ; cette subvention sera liée à une convention signée par l'association et la mairie et précisera que le boni de liquidation de cette dernière sera intégralement versé au Trésor Public sur le compte de la mairie.
- Vote une subvention d'un montant de 50 € en faveur du CFA d'Annemasse, un jeune de Pers-Jussy y étant scolarisé.
- Décide d'effectuer les virements suivants dans la

section fonctionnement, les crédits ouverts au budget 2015 étant insuffisants :

Subventions aux associations : + 12 050 €

Entretien des bâtiments : - 12 050 €

- Vote une participation de 7 000 € pour une classe découverte 2016 en Ardèche pour 107 élèves de l'école élémentaire (4 classes : CM2, CE2, CM1/CM2 et CM1/CM2).
- Vote l'indemnité de conseil allouée à la Perceptrice d'un montant de 606,03 € pour l'année 2015.
- Prend connaissance du document d'arpentage établi par le géomètre concernant la parcelle n° D 1163 au village des Roguet et accepte une cession gratuite d'une surface de 861 m².
- Fixe la prochaine réunion du Conseil Municipal au jeudi 28 janvier 2016 à 19h30.

CAMBRIOLAGES, AYEZ LE BON REFLEXE

- **N° d'urgence** : appelez sans attendre le 17
- **Opposition carte bancaire** : 0 892 705 705
- **Opposition chéquier** : 0 892 68 32 08

Téléphones portables volés :

- SFR : 1023
- Orange : 0 800 100 740
- Bouygues Telecom : 0 800 29 10 00



DATES A RETENIR

Don du sang**21 janvier**

CCA

17h30

USPJ

concours de belote

23 janvier

salle communale

CCAS

soirée jeux de société

5 février

salle communale

à la bibliothèque

lecture rencontre

5 février à 20 hMaman a tort de
Michel BUSSI**Amis de Pers-Jussy**

soirée théâtre

20 février

salle communale

USPJ

tartifoot

20 février

Arbusigny

ANSMFIS

AG

4 mars

CCA

Bibliothèque

exposition

5 et 6 mars

salle communale

CCAS

soirée de la femme

8 mars

salle communale

Ski-Club

repas

12 mars

salle communale

ANSMFIS

journée rencontre

19 et 20 mars

salle communale

Amis de Pers-Jussy

AG

25 mars

CCA

**LA DECHETTERIE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARVE ET SALEVE**

a fermé ses portes le 10 décembre 2015 pour une durée de six mois afin d'effectuer des travaux.

Les habitants de Pers-Jussy doivent se rendre à la déchetterie de la Roche-sur-Foron (Zone Industrielle des Dragiez - Avenue Jean Morin) et les entreprises à la déchetterie des professionnelles du Foron (ZI la Balme, rue des Gentianes).

Des cartes d'accès pour les particuliers sont disponibles en mairie.

**« EN VIEILLISSANT,
SE LOGER AUTREMENT »**

Jeudi 11 février 2016 de 14h à 17h
Conférence débat / Stands d'information
Discussions et échanges autour d'un verre

Le Clos Babuty, 27 rue Jean Jaurès
74100 AMBILLY

Besoin d'informations, de covoiturage, contacter
REGARD - Tél 04.50.39.89.25

LE MONOXYDE DE CARBONE

est un gaz toxique inodore, invisible et non irritant.

En cas de suspicion d'intoxication due à un appareil à combustion : aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres, évacuez les locaux au plus vite et appelez le **112** (n° d'urgence européen) le **18** (Sapeurs Pompiers) ou le **15** (Samu).

UN ARBRE POUR LE CLIMAT

À l'occasion de COP 21, Conférence Internationale pour le Climat et l'Environnement qui s'est déroulée à Paris en fin d'année, l'ensemble des communes de France étaient appelées à se mobiliser contre le réchauffement climatique, en plantant un arbre de préférence près des écoles.

Suite à cette action, un concours de dessins a été lancé auprès des écoles (élèves de CE2, CM1, CM2). Vous pouvez venir les admirer dans le hall de la mairie.

**ATTENTION
CHANGEMENT D'HORAIRE DU LUNDI
MAIRIE ET AGENCE POSTALE COMMUNALE**

dès le 4 janvier 2016

Agence Postale Communale :
8h30 - 12h00 et 15h00 - 17h30

Mairie :
9h00 - 11h45 et 15h00 - 17h30

